

Madame, Monsieur,

Suite aux informations parues sur le média « Rue 89 » me citant et relayées par vous, je sollicite un **droit de réponse** tel que le prévoit la charte des journalistes.

– Premièrement, je tiens à vous informer que le journaliste de « Rue 89 » ne m'a jamais contacté alors qu'il prétend le contraire.

– Par ailleurs, le rapport de la cour des comptes sur le corps d'inspection de la ville de Paris ne saurait me concerner puisque je n'en fais pas partie.

– Quant à la lettre de cette même institution adressée au Premier Ministre, là encore je ne suis pas citée.

Pour autant, cette personne trouve le moyen de le faire en se référant à un rapport du doyen de l'Inspection Générale sur une période (2002- août 2008) qui ne me concerne pas encore puisque je ne faisais pas partie de cette institution. (Je suis intégrée le 13 novembre 2008 et trois mois après la période citée soit 2 ans avant son article).

Pour mieux comprendre l'absurdité de l'affirmation de ce journaliste, il me faut vous donner quelques précisions. L'Inspection Générale (L'IGEN) possède une branche disciplinaire (histoire-géographie ; lettres ; mathématiques...) et une branche administrative (IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche) que j'aurais pu aussi intégrer au regard de mon expérience de parlementaire. J'ai été intégrée dans le groupe disciplinaire « histoire-géographie-éducation civique » tout simplement parce que j'étais aussi historienne de formation. Monsieur Bambuck, ancien champion d'athlétisme et ancien ministre a été lui intégré, à son époque, dans le groupe « éducation physique et sportive ».

Le journaliste de « Rue 89 » semble insinuer que je serai l'une des personnes qui n'auraient pas été intégrée suite à un avis « réservé » de la commission chargée d'examiner les candidatures. La question qui se pose serait : pourquoi moi qui suis intégrée depuis 2 ans alors que d'autres nominations eurent lieu après la mienne, tant dans mon groupe que dans d'autres.

Cette première affirmation est fausse et relève de la désinformation de la malveillance, voire de la diffamation.

Il rappelle donc que la commission a donné un avis « réservé » à ma nomination. Nous savions bien avant, que l'avis de la commission serait « réservé ». Pour le comprendre il suffit de se référer à sa composition : soit des Inspecteurs Généraux (anciens professeurs), hauts fonctionnaires, tous formés dans le même moule selon leurs branches professionnelles. Vous pensez bien que ces personnes ne voyaient pas d'un bon œil l'arrivée d'une personne, non issue du sérail puisque n'ayant pas suivi le même cursus qu'eux, de surcroît nommée par le pouvoir politique en place. Quelle horreur !!

N'en déplaise à ce journaliste, j'ai bien été intégrée dans le groupe « histoire-géographie-éducation civique » où j'ai entamé une formation car il ne s'agit pas du même métier que celui d'enseignant. Dès la première année j'ai représenté mon groupe dans celui, transversal, chargé d'un rapport sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, de même que j'ai fait partie du groupe d'évaluation DP3 (découverte professionnelle 3 heures) au collège

Dès la deuxième année, j'ai eu la responsabilité de deux académies dans lesquelles, en ma qualité d'Inspectrice Générale, je dois veiller avec les Inspecteurs Académiques à la bonne application dans l'académie des programmes et du renouvellement des pratiques professionnelles, ceci pour un meilleur enseignement de la discipline ; à un moment où l'on réformait le bac professionnel, les programmes du lycée et du collège.

L'Inspecteur Général est le représentant du ministre pour l'élaboration des sujets du baccalauréat quand ses académies en ont la responsabilité. J'aurai à assurer cette responsabilité encore cette année, tout en menant une réflexion sur la rénovation du Brevet Professionnel. Il ne s'agit ici de vous présenter quelques éléments de la fonction qui est très diversifiée.

Tous ces exemples pour vous dire qu'il ne s'agit pas d'un emploi fictif, ni la charge de travail et de responsabilité d'une personne qui n'aurait pas les compétences ni les capacités pour exercer cette fonction.

Le faire croire relève de la diffamation.

Manifestement ce journaliste n'a pas fait son travail et s'est contenté de citer un nom que lui aurait « soufflé » quelqu'un...

Si la responsabilité du journaliste est ici grande, il est aussi inadmissible qu'une institution telle que la Cour des Comptes puisse évoquer « l'éloignement » des départements d'Outre-Mer, et qui disqualifierait de fait tous leurs habitants quant à leur prétention à occuper certaines fonctions. De fait si l'on ne peut assumer ces postes sur nos territoires, le pouvoir politique, au nom des principes républicains à le devoir de tout mettre en œuvre pour que tous les Français quelque soit leur lieu d'habitation contribuent à la chose publique au plus haut niveau de l'Etat, sans être pénalisés par la géographie.

Ces territoires « éloignés » de la France hexagonale, sont bien souvent oubliés ou mis à l'écart par les organismes et institutions françaises occupés par un personnel issu du même moule administratif qui ont encore bien du mal à intégrer intellectuellement la population française dans sa diversité humaine et géographique.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer ici une éminente institution française qui dans son rapport sur l'eau en France, n'a tout simplement pas vu l'intérêt ni eu l'opportunité d'y intégrer les départements d'Outre-Mer.

Madame, Monsieur, sachez que moi, Juliana Rimane effectue avec une grande conscience mes fonctions professionnelles et responsabilités associatives et politiques. Je ne laisserais personne quel qu'en soit les raisons, surtout ceux qui encore sournoisement douteraient de nos capacités, m'intenter un procès en incompétence avec autant de légèreté.

Juliana RIMANE